



Les attaques sont les mêmes partout :
Pour une riposte à la hauteur, construisons la grève reconductible interprofessionnelle !

Les actionnaires se gavent et les salaires réels baissent avec l'inflation.

Augmenter les salaires, c'est essentiel aujourd'hui... mais sans augmenter les écarts et les inégalités entre travailleurEs !

Dans le privé, des travailleurEs en lutte se battent de façon acharnée pour obtenir des augmentations de salaires, ils y parviennent en imposant des augmentations uniformes pour toutes et tous et non des primes éphémères non prises en compte pour le calcul des retraites.

Et dans le public ?

La revendication se formule toujours en exigeant le dégel et l'augmentation du point d'indice. Les salaires des agents publics (fonctionnaires et contractuelLes précaires) se basent sur une grille indiciaire très inégalitaire qui définit le montant du salaire (nombre de points d'indice multiplié par la valeur du point d'indice). Dans l'Éducation Nationale, cela se traduit par des écarts de salaire de 1 à 6 !

Revendiquer l'augmentation du point d'indice sans remettre à plat cette grille, c'est creuser les inégalités de salaire.

Sud éducation Aquitaine revendique des augmentations uniformes qui réduisent les écarts relatifs de salaire et l'éventail des salaires. Au-delà, nous militons pour un corps unique des travailleurEs de l'éducation.

Un peu d'arithmétique:

Avec une augmentation de 3% du point d'indice des fonctionnaires, cela donnerait dans l'Education Nationale :

- Une augmentation du salaire mensuel de l'AED (surveillantE) à temps plein de 48 euros brut.
- Pour l'AESH (qui permet la scolarité des élèves handicapéEs) à temps partiel imposé (comme c'est la norme) de 20h, augmentation de 24 euros brut
- le/la prof. certifiéE échelon 9 voit son salaire augmenter de 82 euros brut.
- le/la chef d'établissement ou inspecteur/trice en fin de carrière y gagne 150 euros brut.

Par contre, en augmentant tout le monde de manière uniforme de 150 euros, on passerait d'un rapport de 1 pour 6.13 à 1 pour 5.33.

Nous avons aussi fait un petit calcul pour une mesure qui ravirait beaucoup de travailleuses et travailleurs de l'Education Nationale : en supprimant les postes des chefs d'établissement et d'inspecteurs, et en redistribuant leurs salaires aux AED et AESH, on pourrait augmenter ces dernierEs de 150 euros brut par mois ! A méditer !

Contre la précarité, qui est une attaque massive contre nos conditions de vie matérielles, unifions travailleurEs précaires et non précaires : Titularisation immédiate sans conditions de concours et de nationalité dans le public, CDI à temps plein et avec un seul employeur dans le privé !

→

A l'Éducation comme partout dans le monde du travail, les contrats précaires se sont démultipliés. Gouvernement et patronat veulent en faire la norme pour détruire les protections et garanties conquises au prix de nos luttes passées.

Entre 1/5 et 1/4 de travailleuses (elles sont très largement majoritaires) et de travailleurs précaires à l'Éducation : AESH, AED, agentEs, enseignantEs, administratifs/ves... C'est la réalité d'un secteur professionnel que les medias réduisent aux « profs » prétendument toutes et tous titulaires. Depuis novembre, par exemple, à l'école les AESH accompagnant les élèves handicapéEs devront avoir deux contrats de travail, un avec l'Éducation Nationale, l'autre avec la collectivité locale pour suivre l'élève aussi sur la pause repas ... Et cela pour le SMIC horaire ou guère plus avec temps partiel imposé !

La précarité est une attaque massive à laquelle nous donnons une réponse éparpillée.

C'est l'unité des salariéEs qu'il nous faut atteindre et pour cela nous rallier derrière la seule revendication apte à mettre un terme à la précarité galopante : **dans le privé, CDI pour tous/tes**. Mais pas les CDI intermittents ou pour le compte d'une agence d'intérim récemment sortis du chapeau des patrons : Avec un seul employeur, à temps plein et un lieu de travail. **Dans le public, nous devons titulariser immédiatement toutes et tous les travailleurs précaires. Sans condition de concours.** Ce n'est pas la pérennité des emplois que nous défendons mais la pérennité du contrat de travail des travailleurEs. Toute autre revendication, comme des plans de résorption des contrats précaires, ont prouvé leur inefficacité, toute revendication fondée sur le passage par un concours exclut celles et ceux qui en seront évincéEs ou qui n'ont pas de nationalité européenne, et ayant parfois travaillé des décennies comme précaires dans le public, et qui ne pourront pas le passer.

La répression, et désormais la criminalisation, de l'exercice du droit syndical viennent s'ajouter à la paupérisation et la précarisation.

À l'Éducation comme à La Poste où deux camarades de Sud PTT 33 sont réprimés pour avoir distribué des tracts et discuté avec leurs collègues, la répression tombe sur ceux qui pensent que le syndicalisme, cela ne se passe pas dans les salons, mais sur le lieu de travail et dans l'action : les procédures disciplinaires destinées à coucher toute forme de contestation s'enchaînent et s'accompagnent maintenant de poursuites judiciaires. Après les 4 de Melle, les 3 de Bordeaux et bien d'autres, nos camarades de Clermont-Ferrand se voient condamnéEs par ordonnance pénale sans comparution, ni débats contradictoires avec inscription au casier judiciaire B2, pour « intrusion non autorisée dans l'enceinte de l'établissement » à l'occasion de la grève contre le Bac Blanquer ;. Nos camarades de l'UNEF, SUD et la CGT ayant fait opposition à leur condamnation sont appelés à comparaître devant le tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand le **mardi 1^{er} février 2022 à 13h45**. Un rassemblement appelé nationalement s'y tiendra.



***Les attaques sont les mêmes partout
La réponse doit être unitaire***